

POUR DÉFENDRE L'HÔPITAL ET SON FINANCEMENT,



MÉDECINS HOSPITALIERS DANS L'ACTION

➔ **jeudi 16 octobre**

Étranglés par les restrictions budgétaires, la situation de nos établissements s'aggrave depuis plusieurs années et en 2013, la moitié d'entre eux sont en déficit. Ce contexte retentit fortement sur nos conditions de travail avec le refus du gouvernement de la prise en compte de la pénibilité liée notamment à la permanence des soins et le blocage des salaires depuis 2010.

Le projet de loi de santé

Après près de deux ans de réunions de pseudo-concertation, le projet de loi est disponible depuis peu. Le verdict est sans appel. Pour des raisons diverses, il fait l'unanimité contre lui. Pourquoi ?

➔ D'une part, la loi HPST est maintenue et certains de ses aspects les plus négatifs sont renforcés. La toute puissance des Directeurs généraux d'ARS n'est contrebalancée par aucun contre-pouvoir et les personnels restent toujours aussi peu représentés dans les différentes instances.

➔ L'instauration de Groupements hospitaliers de territoire (GHT) obligatoire pour les établissements publics à partir de 2016 constitue un outil de restructuration autoritaire qui reprend l'objectif du gouvernement Sarkozy de ne conserver qu'une centaine de structures hospitalières de plein droit sur l'ensemble du territoire. Il y aura ainsi au maximum un établissement de référence par département avec des annexes dont les moyens seront petit à petit vampirisés par la structure de tête.

➔ La demande de plus de démocratie dans les établissements n'a pas été prise en compte. Le meilleur exemple est la non prise en compte de la demande de la CGT, soutenue par d'autres syndicats de médecins, de l'entrée de représentants élus des praticiens dans les CHSCT. Alors que les questions des risques psychosociaux, avec de plus en plus de cas de harcèlement, sont d'actualité, les médecins ne sont pas considérés comme des salariés « nouveaux » et le droit du travail ne s'applique pas pleinement pour eux !

De fait, ce projet de loi est inamendable, raison pour laquelle la quasi-totalité des syndicats des personnels a demandé son retrait. Dans ce contexte, l'appel à la grève des organisations catégorielles de Praticiens Hospitaliers, le 14 octobre, autour d'amendements limités ne concernant que la composition des CME et la nomination des chefs de pôle, n'apparaît pas à la hauteur.

Le projet de loi de financement de la Sécurité Sociale

Alors que les taux d'augmentation de ces dernières années n'ont pas permis de maintenir l'existant selon la Fédération hospitalière de France, le gouvernement a prévu de demander 2 milliards d'euros supplémentaires d'effort à l'hôpital en 2015. Ce n'est pas possible !

Le récent rapport de la Cour des Comptes nous apporte des arguments très intéressants pour contester cette nouvelle

purge. Le montant total des fraudes aux cotisations sociales est estimé entre 21 et 24 milliards d'euros, c'est-à-dire une somme bien supérieure au « déficit » de la Sécurité Sociale. Le problème n'est donc pas que nous dépensons trop, mais bien que les recettes sont insuffisantes, du fait de cette fraude !

Par ailleurs, alors que la CGT avance des propositions pour moduler les cotisations sociales entre les entreprises afin de ne pas pénaliser l'emploi, le gouvernement n'écoute que les demandes du MEDEF qui aboutissent à une dégradation de notre système de protection sociale.

 **Pour toutes ces raisons...**

- ▶ ***Il est important de nous faire entendre du gouvernement pour qu'il change de politique. Les actions catégorielles peuvent être utiles mais elles ont leurs limites sur des questions d'intérêt général, comme l'avenir et le financement de notre système de santé.***
- ▶ ***Les dernières grandes mobilisations pour défendre la Sécurité Sociale datent de 1995. La journée d'action du 16 octobre veut se placer dans ce cadre afin de mobiliser très largement, pour dire clairement que nous voulons préserver et développer notre système public de santé, financé dans le cadre de la solidarité nationale par la Sécurité Sociale.***

d'argent
pour la
+ SÉCU!

AGISSONS !

**SALARIÉ-ES, ASSURÉ-ES SOCIAUX ET
PROFESSIONNEL-LES DE SANTÉ :**

faisons-nous entendre

LE JEUDI 16 OCTOBRE !

